l'Osier Flash

Octobre 2022

Mois d'octobre festif avec le Comité des fêtes !

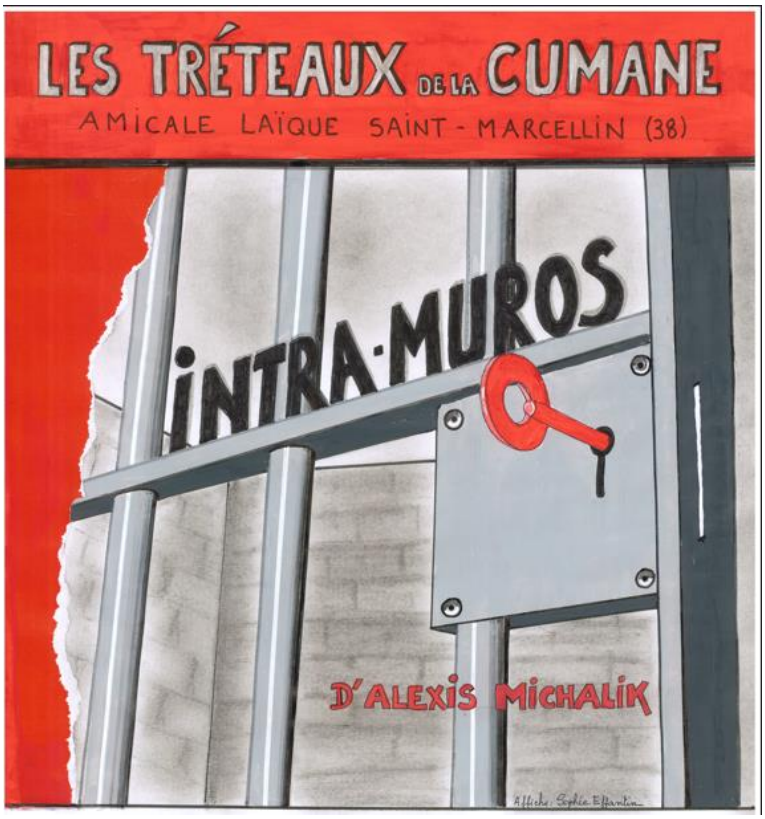

Venez fêter Halloween **le samedi 29 octobre à partir de 17h** à l'école de Notre-Dame-de-l'Osier, et que les "grands" soient rassurés le déguisement est en option !! Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de convivialité organisé par votre **Comité des Fêtes et le Sou des Ecoles.**

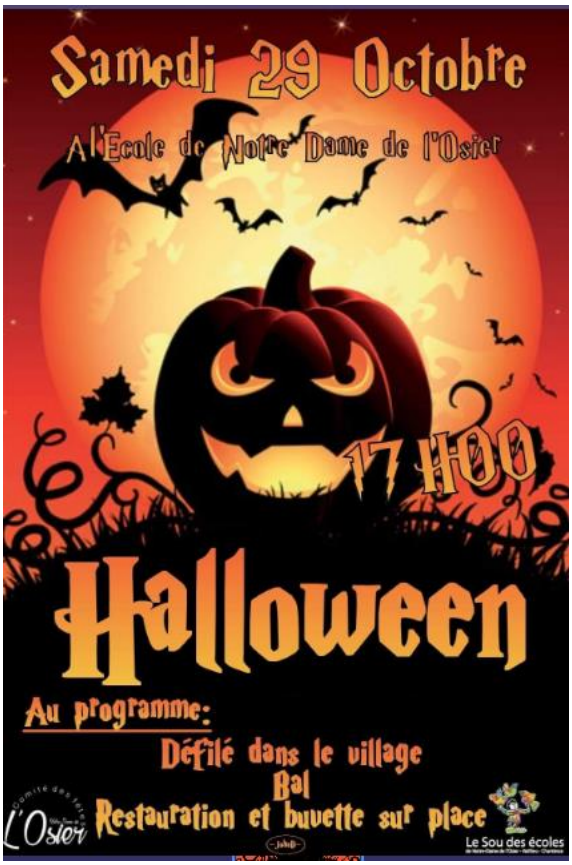

Une représentation d'**INTRAMUROS** aura lieu le **8 octobre à 20 h** à la **MAISON DU PELERIN** (à côté de l'Eglise) **prix au chapeau.**

Rappel : changement des horaires d'ouverture de la mairie

Lundi 8h-13h / Mardi 8h-13h/ Mercredi 8h-12h et 14h-17h / Jeudi 8h-13h
Samedi : 10h30-12h permanence des élus

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier
Secrétariat de Mairie *: tél. : 04.76.36.61.77*
Horaires d'ouverture : Lundi et mardi : 8h à 13h Mercredi : 8hà 12h et 14h à 17h
Jeudi : 8hà 13h, Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)
Courriel: ndomairie@wanadoo.fr ***Site Internet :*** notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

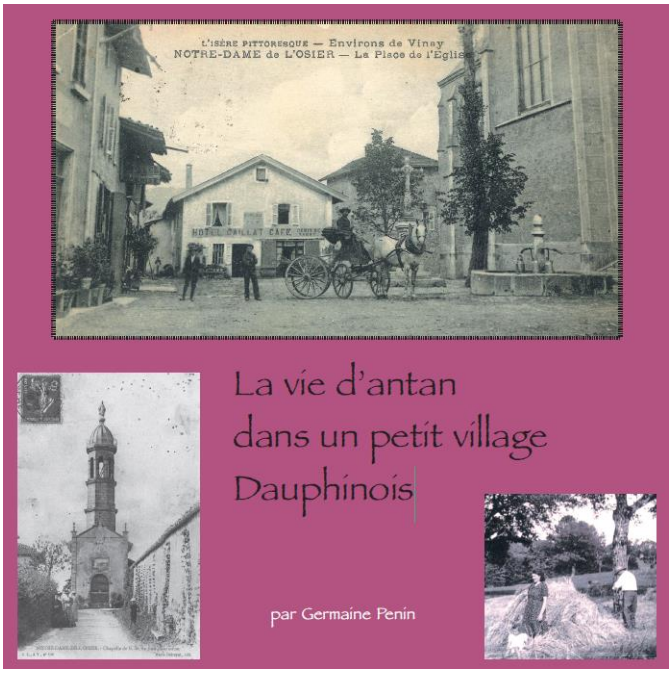

Rappel : Devant le succès de son livre « La vie d'antan dans un petit village dauphinois », par Germaine Penin, il est prévu une deuxième édition pour le mois d'octobre, en faisant une préinscription soit auprès d'elle-même au numéro de téléphone : 06 87 23 34 93 soit auprès de la mairie : 04 76 36 61 77 ou soit auprès de l'imprimerie Savigny : 04 76 36 71 24 à Vinay.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant.

Recrutement d'un agent recenseur

Le recensement de la population sur notre commune aura lieu **du 19 janvier au 18 février 2023**.
La commune recrute un agent recenseur, sur cette période. Ce poste est ouvert en priorité à une personne du village.

La fiche détaillée de ce poste est disponible, sur demande, au secrétariat de mairie en écrivant à **ndomairie@wanadoo.fr**

Les candidatures sont à transmettre en mairie à l'attention de M. le Maire de Notre Dame de l'Osier, **avant le 09 décembre 2022**

Pour info : Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les cinq ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de six à neuf ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes, …
Elles sont une aide pour définir : au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ; au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

Les méthodes de collecte restent identiques : un agent recenseur dépose les questionnaires et les reprend une fois remplis, il peut aider les habitants à répondre.

Il y a un partenariat entre les collectivités et l'INSEE. Le recensement se déroule de mi-janvier à fin février.
Les résultats du recensement de la population sont ensuite disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Prime à l'achat de vélos ou vélos à assistance électrique

C'est peut-être le moment de franchir le cap et de modifier vos habitudes de trajet vers votre lieu de travail/étude ? Le vélo ou le vélo à assistance électrique permettent d'effectuer les trajets courts du quotidien, par ailleurs, le vélo à assistance électrique atténue les dénivelés et accroit la distance parcourue.
Cependant, le prix est souvent un frein à l'achat de ces mobilités douces, c'est pourquoi, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite aider les habitants du territoire à s'équiper en vélos ou vélos à assistance électrique, neufs ou d'occasion.

Les cycles suivants sont éligibles à la prime à l'achat de vélos :

• Vélo à Assistance Electrique (VAE) neuf non équipé d'une batterie au plomb, non cédé l'année suivant son acquisition par l'acquéreur et inférieur à 3 000€ TTC
• vélo classique neuf inférieur à 1 500€ TTC
• VAE d'occasion, acheté dans un magasin spécialisé en mesure d'émettre une facture, non équipé d'une batterie au plomb et inférieur à 3 000€ TTC ou vélo d'occasion inférieur à 1 500 € TTC

• Sont inclus : les VAE et les vélos cargos (remorque enfants)
• Sont exclus de cette aide les véhicules suivants qui ne correspondent ni à la définition d'un vélo classique ni à celle d'un VAE : speedbike, trottinette électrique, scooter électrique, gyroboard et overboard
• Sont exclus de cette aide, toute vente de vélo entre particuliers

Une prime d'aide à l'achat de vélos sera attribuée aux demandes des habitants du territoire selon les critères d'attribution suivants (une seule aide par habitant) :

• 200 euros pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 euros
• 100 euros pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est supérieur à 13 489 euros
• L'aide ne dépassera pas 50% de la valeur du VAE ou du vélo si celle-ci est inférieure au montant de l'aide attribuée, qu'il soit neuf ou d'occasion.
• Cette aide est attribuée dans la limite des fonds disponibles (dans l'ordre de réception, cachet de réception de la collectivité faisant foi)

Pour en bénéficier il suffit de faire une demande par courrier en précisant vos coordonnées (mail et/ou téléphone) à l'attention du Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté en intégrant :

• la facture d'achat* (datée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours) un RIB*
• un justificatif de domicile* de moins de 3 mois
• le dernier avis d'imposition, en date, sur les revenus*

L'envoi se fait à cette adresse : **Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier 38160 Saint-Marcellin**

Attention, s'il s'agit d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, la batterie ne doit pas fonctionner au plomb ! Le but de cette opération est d'avoir un comportement plus vertueux au niveau de l'environnement.
Cette prime versée par la Communauté de communes est cumulable à une aide de l'Etat : *le Bonus vélo* ou ***la Prime à la conversion*.**

Pour en bénéficier, il faut que votre revenu fiscal de référence soit inférieur ou égal à 13 489 euros.

Pour plus d'information sur cette prime à l'achat de vélos, il est possible de contacter la Communauté de communes au 04 58 88 00 21. Infos sur le site http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/evenement/9916/4451-toute-l-actualite.htm

** documents règlementairement conservés pendant 10 ans et détruits par la suite*.

Vacances d'automne dans les accueils de loisirs Et chantier jeunes

Du 24 octobre au 4 novembre, pour les vacances d'automne, les accueils de loisirs intercommunaux ont préparé un programme de saison.

A Vinay :
3-6 ans / "Ma première séance" : animations autour du festival du film pour enfants de Vizille.
6-11 ans / "Retour vers le futur" : voyages dans différentes époques avec la machine à remonter le temps !

Ouverture du portail pour les réservations
du 25 septembre au 9 octobre 2022, pour les familles dont le dossier est valide.

Infos et contacts
Informations complémentaires auprès des relais infos familles intercommunaux :
Par courriel : rif@smvic.fr
Par téléphone : 04 76 64 09 50, antenne de Vinay. Lundi 8h-12h30, mercredi 8h-12h30 et 14h-18h.

// Chantier jeunes //

16-17 ans / Du 31 octobre au 4 novembre, réalisation de gradins à Saint-Marcellin. CDD de 20h rémunéré au smic.
renseignements au 06 30 06 14 76
Pour participer : envoyer cv et lettre de motivation à pij@smvic.fr ou par voie postale au Service jeunesse Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, 7 rue du colombier, 38160 Saint-Marcellin avant le 14 octobre.

Info « Destructeur de nids de frelons »

Prestataire local référencé « Allo frelons » :

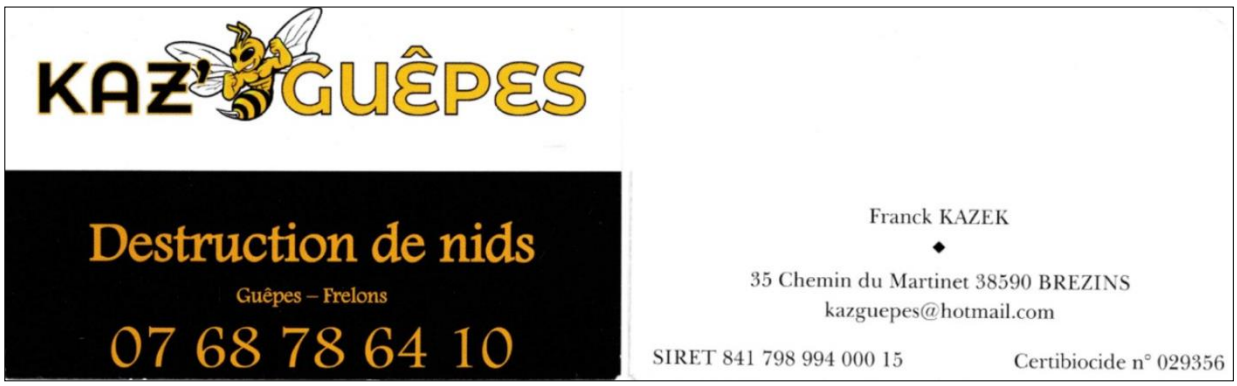

Ce prestataire étant accrédité, l'intervention concernant strictement les frelons asiatiques est gratuite.

Démarches administratives via France connect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à tous vos services en ligne auprès de toutes les administrations Française via la plateforme:
https://franceconnect.gouv.fr/
Grâce à FranceConnect, vous pourrez désormais ouvrir un compte bancaire, accéder à votre dossier médical, vous connecter à votre compte AMELI, accéder à votre espace personnel impots.gouv.frâ€‹ pour déclarer vos revenus de l'année, obtenir une nouvelle carte d'identité ou un passeport ou réaliser une nouvelle demande de carte grise ou de titre de conduite sur l'ANTS, recevoir des lettres recommandées électroniques ainsi que de nombreux autres services proposés par les services publics de l'Etat.

Déclaration de cession

Depuis 2017, la déclaration de cession d'un véhicule (voiture, moto, scooter, camion) est une démarche carte grise qui doit se faire dorénavant sur le portail en ligne de 'ANTS**: https://ants.gouv.fr.**

Cette démarche en ligne est l'unique témoignage qui permet de prouver que l'ancien propriétaire a cédé son véhicule à une tierce personne. Une déclaration de cession en ligne est une **obligation administrative à ne pas négliger** car elle protège l'ancien titulaire en cas d'infractions commises par le nouveau titulaire d'un véhicule immatriculé.

Attention ! : Une cession non enregistrée peut être sanctionné d'une contravention de 4eme classe d'un montant de 135 €. Cette opération peut aussi se faire auprès d'un pro habilité **près de chez vous ou auprès d'une Maison France Service**

Demande de permis de conduire

Désormais, les préfectures ne reçoivent plus de visiteurs pour un permis de conduire **.** Pour demander un titre de conduire, il faudra :
Soit passer par une Auto école dans votre commune : Visitez le site officiel de l'Etat pour connaitre les Auto-écoles labélisées autour de vous.
Soit se connecter sur la plateforme en ligne de l'ANTS: https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/ (consultez ce guide d'utilisation)

Informations concernant le Chèque énergie pour le département de l'isère : information et sensibilisation à l'utilisation du chèque énergie

Le chèque énergie transmis en Avril 2022

32% des bénéficiaires ne l'ont pas encore utilisé **sur le département de l'Isère (montant moyen de 150€) ***
* Selon les chiffres de la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) au 31/08/22 sur le département 69

Le chèque exceptionnel de 100 € émis en décembre 2021
a été transmis à tous les bénéficiaires du chèque énergie 2021

25 % des bénéficiaires ne l'ont pas encore utilisé **sur le département de l'Isère (montant de 100€) ***
* Selon les chiffres de la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) au 31/08/22 sur le département 69

L'encaissement et l'utilisation du Chèque énergie est toujours d'actualité !

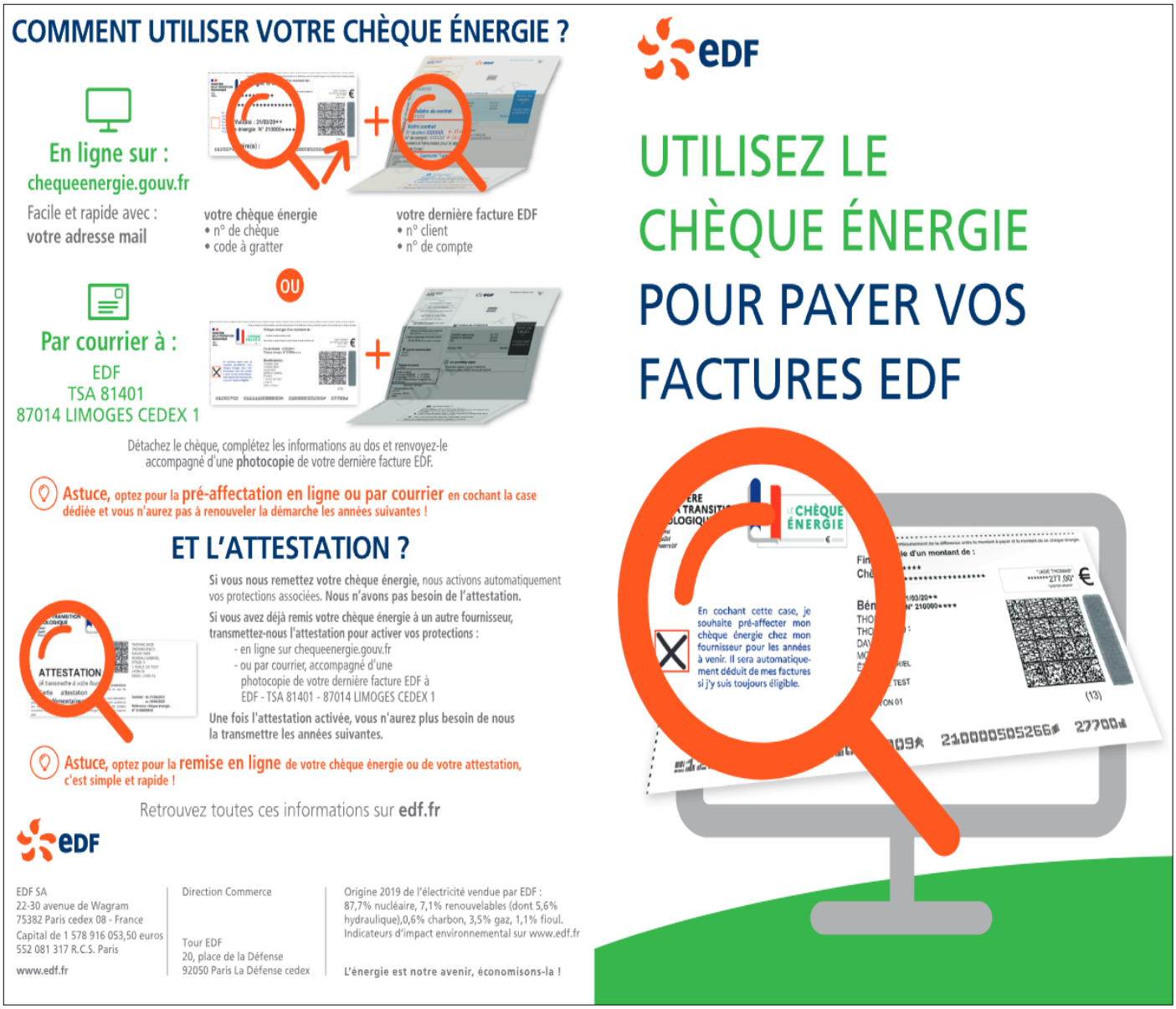

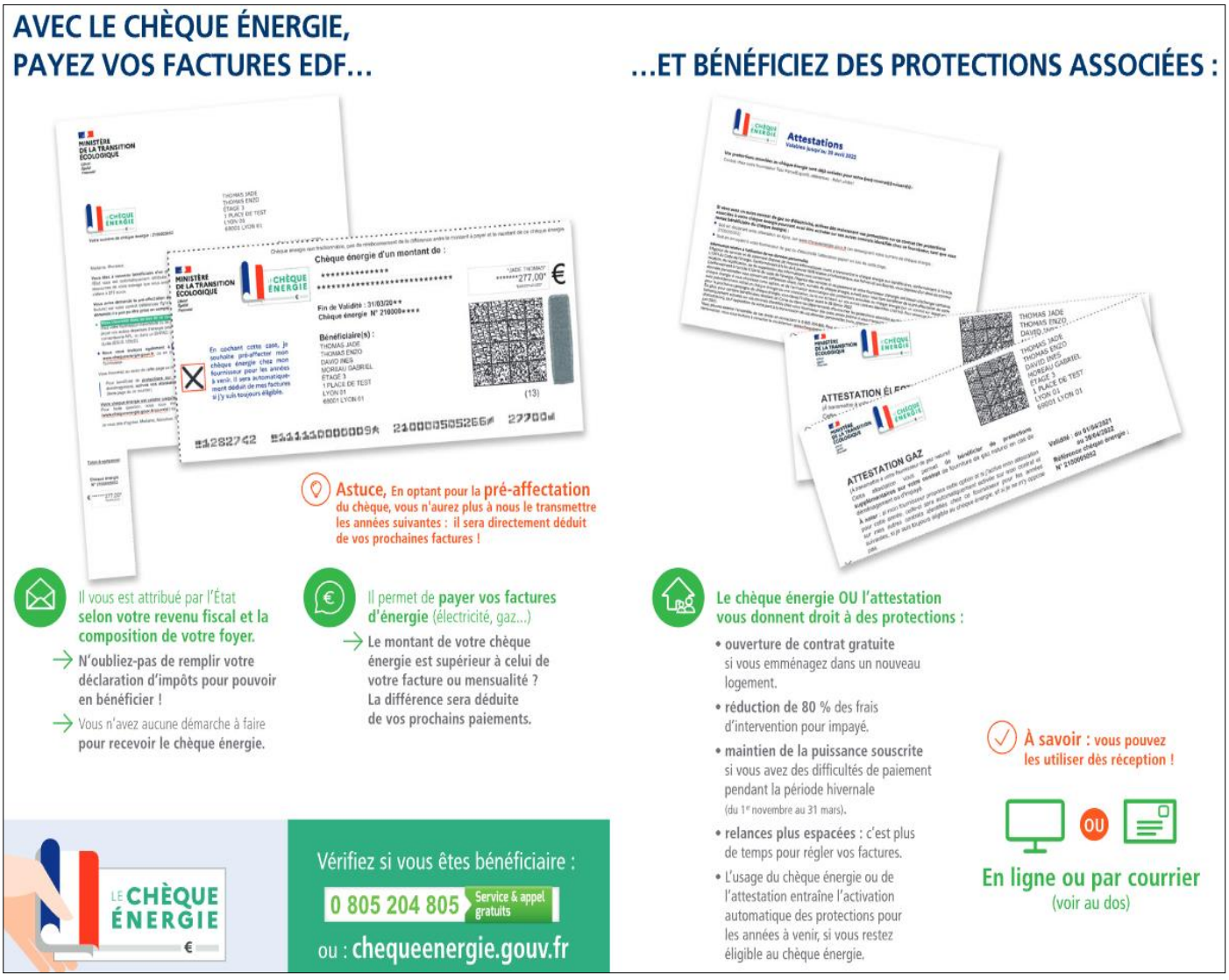

L'énergie grise : l'énergie cachée de nos produits du quotidien

territoire d'énergie ISÈRE

Énergie grise : l'énergie cachée de nos produits du quotidien

Elle n'est pas citée sur votre facture, mais représente pourtant ¾ de l'énergie totale que vous mobilisez tout au long de la journée. ZOOM sur l'énergie grise.

Un petit pas pour l'industrie, un grand pas pour l'économie circulaire
L'énergie grise correspond à la somme de toutes les énergies consommées à chaque étape du cycle de vie d'un produit. Il s'agit donc d'une énergie cachée, indirecte. Omniprésente, elle augmente considérablement l'empreinte carbone des biens que nous utilisons.

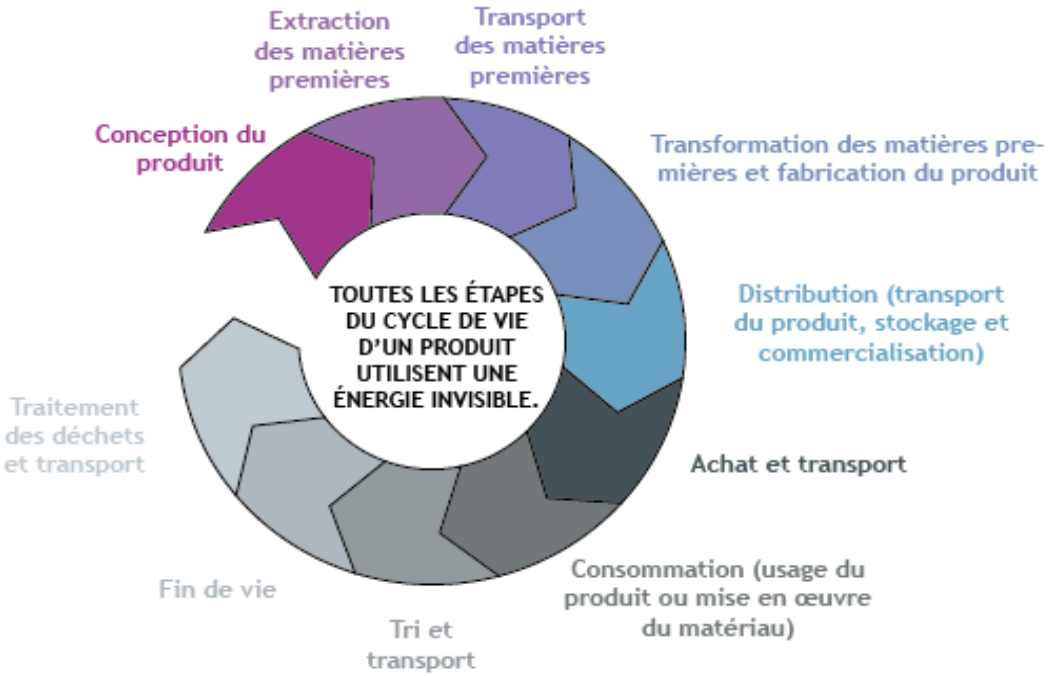

Dans le domaine de l'industrie et des sciences, l'énergie grise permet de mesurer l'impact environnemental d'un produit. Contrairement à l'énergie directe, comme le carburant nécessaire pour faire avancer un véhicule ou encore l'électricité servant à éclairer une pièce, l'énergie grise n'est pas quantifiable. Elle peut cependant être estimée. De nombreuses données entrent dans son calcul.

> L'énergie grise représente actuellement 2/3 de la consommation totale d'un produit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Coca-Cola est la première entreprise à s'être intéressée de près à l'énergie grise employée pour la fabrication de ses produits. Dès 1969, l'entreprise américaine a voulu connaître l'impact économique de la fabrication de sa fameuse bouteille. L'analyse du cycle de vie du produit a donc porté sur :
L'énergie nécessaire au processus de fabrication ;
La disponibilité à instant T des matières premières ;
Les coûts engendrés par la fabrication ;
Le matériau pour la bouteille à privilégier (verre ou plastique, recyclable ou non ?) ;
L'emplacement de fabrication.
Cette étude a révélé que la bouteille ayant l'emprunte carbone la plus faible est la bouteille plastique recyclable.

Comment réduire sa consommation d'énergie grise et devenir consom'acteur ?

Si les industries sont aux premières loges, les particuliers peuvent aussi lutter contre l'énergie grise. En effet, cette dernière est omniprésente dans notre quotidien et dans chaque action que l'on entreprend.
Par exemple, l'énergie grise d'une tartine de pain prend en compte les ressources consommées au moment de la culture du blé, sa récolte, la conception de la tartine en usine, sa mise sous emballage et son transport jusque dans nos placards.
Qui dit économie d'énergie grise dit également économie budgétaire ! Ces gestes simples à adopter vous permettront de réduire votre impact environnemental, et/ou votre consommation :

- Consommer local
- Proscrire la consommation des produits jetables
- Utiliser le produit le plus longtemps possible (et donc privilégier des produits qui dureront dans le temps et lutter contre l'obsolescence programmée)
- Privilégier les matières naturelles
- Faire réparer ses appareils

territoire d'énergie ISÈRE

Cet article a été rédigé par TE38 (www.te38.fr)

ANIMATIONS DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2022
Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

02 octobre **2ème Rando Enduro Anciennes des Chambarans** à Notre Dame de l'Osier réservée aux motos enduro d'avant 1985, organisée par Passages 38. 1er départ 9h30 place de la mairie.
Plus d'infos sur
https://passages38.free.fr/chambarans

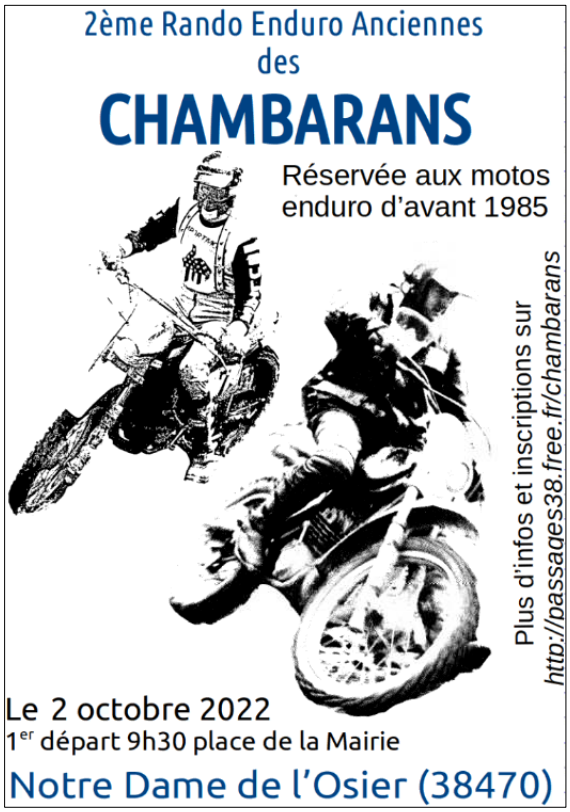

02 octobre **Visite flash et bon plan du musée** : la récolte de noix d'hier à aujourd'hui
Suivez le guide pour une visite flash inédite sur la récolte des noix d'hier à aujourd'hui.
Du ramassage des noix à la main aux dernières machines, découvrez l'évolution de la mécanisation et admirez dans le parc du Grand Séchoir l'une des premières ramasseuses à noix.
visite 30 min / bon plan 30 min
Plein tarif 5,50 € / réduit 4,50 € / 1 € (moins de 10 ans).

04 octobre **Marché agrandi et Bistro Loko du 1er mardi du mois** de 17h30 à 19h à l'Espace Bon Rencontre de Notre Dame de l'Osier.

08 octobre **Atelier d'Annie** à Notre dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.

08 octobre **Intramuros : Pièce de théâtre avec la troupe « Les trétaux de la Cumane »** à Notre Dame de l'Osier**.** Voir affiche et infos en page une.

08 octobre **Les plantes utiles :** sortie pédestre sur les plantes et leurs différents usages, organisée par l'association Espace Nature Isère, à l'Albenc, de 10h à 12h, sur inscription : ***04 76 36 50 10***

09 octobre **Balades gourmandes et artistiques** organisées par Lez'arts en fête au départ de L'Albenc !!
Cette balade est une invitation à rencontrer des artistes le long du parcours et déguster des produits locaux lors d'une pause gourmande à l'arrivée.
Repas gourmand et concert à l'arrivée, parcours en forêt de 5 km avec 5 spectacles :cirque, chants, concerts, spectacles, théâtre.
Tarif : 12 € adultes / 5 € 6-12 ans
Renseignements : 06 79 83 52 53 / lezartsenfete38@gmail.com

Du 10 au 16 octobre **Semaine du goût** avec l'association Espace nature Isère au Jardin de Bon rencontre.
La semaine du goût revient, et elle aura pour thématique « L'arbre nourricier » !
Elle se déroulera la semaine du 10 octobre (lundi, mardi, jeudi et possiblement le vendredi matin, en fonction de la demande) au Jardin de bon rencontre à Notre-Dame de l'Osier.
La semaine du goût s'achèvera le dimanche 16 octobre avec un marché de clôture de 10h à 18h30 sur la pelouse devant le Grand Séchoir.
Samedi 15 octobre : Atelier « Conservation des aliments ». Il aura lieu dans les locaux de Téro Loko à Bon Rencontre, de 10h à 12h30. Sur inscription : **04 76 36 50 10**

14 octobre **Rencontre du club de l'Amitié** de Notre Dame de l'Osier, à 14h à la mairie**.**

16 octobre **Marché de terroir au Grand Séchoir** à Vinay, de 10h à 18h. Les producteurs fermiers du Sud Grésivaudan, de l'Isère et de la Drôme, ainsi que les agriculteurs du Vercors vous proposent leurs savoureux produits de terroir. A midi, une restauration rapide avec les food trucks sera proposée sur place ou à emporter avec « Le court-circuit » foodtruck locavore
mangez bon et local; « Kiwi Coco » cuisine éthique et végétale pleine de saveurs et de vitalité
Tout au long de la journée, le marché sera ponctué d'animations pour petits et grands.
Entrée gratuite au marché et au musée toute la journée.

22 octobre **Atelier d'Annie** à Notre dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.

28 octobre **Rencontre du club de l'Amitié** de Notre Dame de l'Osier, à 14h à la mairie.

29 octobre **Venez fêter Halloween** à Notre Dame de l'Osier avec le Comité des fêtes et le Sou des écoles.
Voir affiche et infos en page une.

Brèves

•**Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 27 10 22** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.